

M - Le Monde, 29 octobre 2016

Des cendres en ordre dispersé.

En trente ans, la crémation est devenue une pratique courante. Supposée plus simple qu'un enterrement, elle semble aussi plus romantique. Mais la loi ne permet ni la dispersion n'importe où ni la présence chez soi de l'urne de l'être aimé. Dès lors, respecter les dernières volontés des défunts tourne vite au casse-tête pour ceux qui restent.

PAR GUILLEMETTE FAURE — ILLUSTRATION PIERRE LA POLICE